

Métropole Aix-Marseille-  
Provence

République  
Française

Département des  
Bouches-du-Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 19 mars 2018**

Le 19 mars 2018 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Christine CAPDEVILLE ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Danièle GIRAUD ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICOURDT.

### **Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

Bernard DESTROST représenté par France LEROY  
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICOURDT  
Véronique MIQUELLY représentée par David MASCARELLI  
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD  
Raymond ROCCHIA représenté par Danièle GARCIA  
Mohammed SALEM représenté par Jeannine LEVASSEUR  
Christine PRETOT représentée par Alain ROUSSET  
Philippe AMY représenté par Pascal AGOSTINI

### **Etait absente :**

Magali GIOVANNANGELI

**CT4/190318/3**

**Sur le rapport de Gérard GAZAY**

**Approbation de la convention annuelle d'objectifs 2018 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région PACA et attribution d'une subvention**

L'artisanat sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile avec 2.500 entreprises, est un secteur prépondérant. Il représente 26% du tissu économique local et emploie 4.300 salariés, soit 12% de la population active du Territoire. Le nombre d'artisans sur ce Territoire augmente à un rythme annuel de 3.5 %. À noter le poids important du secteur de l'artisanat d'art représentant plus de 400 entreprises.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA constitue un acteur essentiel au renforcement du positionnement économique de proximité de la Métropole.  
Conformément à son Agenda du développement économique, la Métropole entend soutenir l'activité économique de proximité.

Cette convention est une déclinaison territoriale de la convention cadre globale Métropole / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA adoptée le 15 février 2018 afin de s'inscrire pleinement dans la stratégie des schémas d'ensemble de la Métropole.

Elle a pour objectif de favoriser le développement économique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile au travers d'actions communes visant notamment, d'une part à promouvoir et accompagner les entreprises artisanales du territoire, et d'autre part à animer et conduire des projets dans différents domaines liés à l'aménagement du territoire et au développement local. Pour rappel, la convention cadre fixe les deux objectifs majeurs dans lesquels s'inscriront les futures actions :

- ♦ Professionnalisation des artisans,
- ♦ Renforcement de l'attractivité territoriale.

Les actions inscrites dans la convention annuelle d'objectifs 2018 répondent à ces deux objectifs :

Identification de 2 grands axes majeurs déclinés en plusieurs actions selon le découpage suivant :

- L'ensemble des artisans,
- La filière « métiers d'art et métiers de bouche ».

#### *Axe 1 : Professionnalisation des artisans*

- A- Filière métiers d'art et métiers de bouche
  - Conception d'une offre de formation spécifique et délocalisée sur le Territoire
  - Mise en réseau des professionnels du Territoire
- B- Filière artisans
  - Délocalisation sur le Territoire des formations existantes en catalogue
  - Poursuite des diagnostics d'entreprises

#### *Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire*

- A- Filière métiers d'art et métiers de bouche
  - Conception d'offres « artisans – savoir-faire – patrimoine » en lien avec le tourisme local
  - Positionner les artisans dans les manifestations emblématiques du Territoire
- B- Filière artisans
  - Promotion du territoire et accompagnement à l'installation des porteurs de projet
  - Animation et valorisation du tissu économique local

La convention d'objectifs annuelle 2018 sera conclue pour une période d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2018. Elle nécessite une participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, pour l'ensemble des actions à hauteur de 50 000 euros.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 002-15/02/18 du Bureau de la Métropole du 15 février 2018.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE Date de télétransmission : 26/03/2018 Date de réception préfecture : 26/03/2018
---

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Le partenariat engagé entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et le Pays d'Aubagne et de l'Étoile depuis 2015.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'approuver la convention octroyant une subvention d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) au titre de l'année 2018 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour la réalisation des actions définies dans ladite convention.

**Article 2 :**

Que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

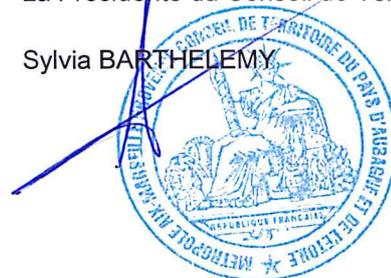
**Article 3 :**

D'autoriser Madame la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018



TERRITOIRE  
PAYS D'AUBAGNE  
ET DE L'ÉTOILE

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2018**  
**ENTRE**  
**LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE**  
**ET**  
**LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PACA**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile**  
**932, Avenue de la Fleuride – Z.I Les Paluds**  
**BP 1415**  
**13685 AUBAGNE Cedex**

représenté par **Sa Présidente en exercice Madame Sylvia BARTHELEMY**

ci-après désigné **« Le Pays d'Aubagne et de l'Étoile »**

**ET**

L'Établissement public consulaire sise **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur,**  
**87 Boulevard Périer**  
**13008 MARSEILLE**

représenté par **Son Président, Monsieur Jean-Pierre GALVEZ**

ci-après désigné **« CMAR PACA »**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

## PRÉAMBULE :

L'artisanat sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile avec **2.500 entreprises**, est un secteur prépondérant. Il représente **26%** du tissu économique local et emploie **4.300 salariés**, soit **12%** de la population active du territoire. Le nombre d'artisans sur ce territoire augmente à un rythme annuel de 3.5 %. À noter le poids important du secteur de l'artisanat d'art représentant plus de 400 entreprises.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA constitue un acteur essentiel au renforcement du positionnement économique de proximité de la Métropole. Conformément à son Agenda du développement économique, la Métropole entend soutenir l'activité économique de proximité.

Cette convention est une déclinaison territoriale de la convention cadre globale Métropole / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA adoptée le 15 février 2018 afin de s'inscrire pleinement dans la stratégie des schémas d'ensemble de la Métropole.

Elle a pour objectif de favoriser le développement économique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile au travers d'actions communes visant notamment, d'une part à promouvoir et accompagner les entreprises artisanales du territoire, et d'autre part à animer et conduire des projets dans différents domaines liés à l'aménagement du territoire et au développement local.

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention s'applique sur l'ensemble des communes composant le périmètre du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Elle a pour objet les 2 axes de travail suivants :

- 1- Professionnalisation des artisans,
- 2- Renforcer l'attractivité du Territoire

### **Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention a une durée de 12 mois, elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

Elle pourra être résiliée à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois. La résiliation ne remettra pas automatiquement en cause le versement de toute ou partie de la subvention. Celle-ci sera recalculée prorata temporis et versée sur la base de la fourniture d'un bilan d'activité pour la période effectuée.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

### **Article 3 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Les grands domaines d'intervention ont fait l'objet d'une déclinaison en « actions prévisionnelles » pour lesquelles sont définies notamment les objectifs à atteindre, les contenus opérationnels, les indicateurs de suivi et les budgets prévisionnels. Un bilan intermédiaire sera réalisé en milieu d'année et un bilan définitif annuel sera systématiquement produit au premier trimestre de l'année suivante pour chacune des actions réalisées.

Un comité de pilotage, composé des élus et techniciens en charge du suivi de ce partenariat, ainsi qu'un comité technique seront constitués afin d'assurer le suivi des actions, proposer et mettre en place des actions correctives si nécessaires. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Au même titre que l'année 2017, le « développeur territorial de l'artisanat » recruté par la CMAR PACA aura pour mission de réaliser les visites et les diagnostics sur l'ensemble du périmètre du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Ces diagnostics permettent de faire émerger les points forts et les pistes d'amélioration au sein de l'entreprise.

Un plan d'action individualisé et adapté aux priorités du dirigeant lui est proposé par le conseiller qui l'oriente vers les dispositifs adaptés (actions de la CMAR PACA, du Territoire et de ses partenaires).

### **Article 4 : DÉFINITION DES ACTIONS**

Sur la période de validité de la présente, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile et la CMAR PACA s'engagent à mettre en œuvre les projets suivants :

Identification de deux grands axes majeurs déclinés en plusieurs actions selon le découpage suivant :

- la filière « métiers d'art et métiers de bouche ».
- l'ensemble des artisans,

#### **AXE 1 : Professionnalisation des artisans**

- A- Filière métiers d'art et métiers de bouche
  - Conception d'une offre de formation spécifique et délocalisée sur le Territoire
  - Mise en réseau des professionnels du Territoire
- B- Filière artisans
  - Délocalisation sur le Territoire des formations existantes en catalogue
  - Poursuite des diagnostics d'entreprises

#### **AXE 2 : Renforcer l'attractivité du Territoire**

- A- Filière métiers d'art et métiers de bouche
  - Conception d'offres « ambassadrices et révélatrices » des spécificités du territoire en lien avec l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) .
  - Positionner et valoriser les artisans dans les manifestations emblématiques du Territoire
- B- Filière artisans
  - Promotion du territoire et accompagnement à l'installation des porteurs de projet
  - Animation et valorisation du tissu économique local

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

## AXE 1 : PROFESSIONNALISATION DES ARTISANS

FILIÈRES	ACTIONS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI	BUDGET
Métiers de bouche Métiers d'art	Conception d'une offre de formation spécifique et délocalisée sur le Territoire	Répondre aux attentes des artisans suite à l'étude menée en 2017	Elaborer une offre spécifique avec le service formation de la CMAR	Conception d'une offre spécifique sur l'année 2018 de 5 formations métiers d'art et de bouche.  <i>Déploiement des 5 formations en 2019 et 2020</i> 6 à 10 participants par formation	CMAR PACA
Métiers de bouche Métiers d'art	Mise en réseau des professionnels du Territoire	Sortir de l'isolement, échange de bonnes pratiques, partage d'expériences	Organiser des rencontres sous forme de clubs et de séminaires sur des thématiques spécifiques	2 réunions « club » en 2018/ 10 participants par club Recherche d'intervenants et thématiques adaptées pour les séminaires 2019  2 séminaires et 2 clubs par an en 2019 et 2020 20 à 30 participants par séminaire	CMAR PACA
Tous les artisans	Délocalisation sur le territoire des formations existantes en catalogue	Permettre aux artisans de se former sur le territoire Développer l'offre de services de la CMAR en proximité	Sélection de 2 à 3 thèmes de formation répondant aux besoins des artisans	Organisation et déploiement sur le territoire de 3 sessions de formation en 2018.  <i>Selon les besoins et les retours, poursuite du déploiement de l'offre sur le territoire en 2019 et 2020</i>	CMAR PACA
Tous les artisans	Poursuite des diagnostics d'entreprises	Etat des lieux du pilotage de l'entreprise Définition d'un plan d'actions individualisé	Un diagnostic en entreprise, individuel, gratuit et personnalisé de 2h30	40 diagnostics dont 20 sur les filières métiers d'art et métiers de bouche	CMAR PACA

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

## AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

FILIÈRES	ACTIONS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI	BUDGET
Métiers de bouche Métiers d'art	Conception d'offres ambassadrices et révélatrices des spécificités du territoire en lien avec l'OTI	Fédérer les acteurs du territoire autour de projets co-construits et créer des offres novatrices en misant sur l'art de vivre en Provence	Elaborer une offre touristique identitaire et innovante du PAE <sup>1</sup> en faisant le lien avec le patrimoine naturel et culturel et les attentes de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de participants à la Route des Arts &amp; Gourmandises de Provence</li> <li>- Conception de visites guidées en 2018</li> <li>- Lancement de ces visites guidées en 2019 (visites d'ateliers d'artisans associées à des visites historiques et/ou culturelles.</li> <li>- Mise en place de produits touristiques complets en lien avec les professionnels de l'hébergement (2019-2020)</li> <li>- Développer des éductours (2019-2020)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CMAR PACA</li> <li>- OTI</li> </ul>
Métiers de bouche Métiers d'art	Positionner les artisans dans les manifestations emblématiques du territoire	Faciliter l'accès à une nouvelle clientèle	<p>Diffusion du calendrier annuel des manifestations du territoire sur les supports CMAR</p> <p>Réflexion sur les possibilités d'intégration de l'ensemble des artisans de proximité situés sur la commune d'accueil de la manifestation</p>	<p>Veille et rencontre des différents organisateurs/retro planning/calendrier/ manifestations/modalités de participation</p> <p>Présence régulière d'artisans sur les manifestations ciblées</p> <p>Accompagnements individualisés de 20 artisans dans le montage du dossier pour la participation aux manifestations du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CMAR PACA</li> <li>- OTI</li> <li>- Communes</li> </ul>

<sup>1</sup> PAE : Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

FILIÈRES	ACTIONS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI	BUDGET
Tous les artisans	Promotion du territoire et accompagnement à l'installation des porteurs de projet	Répondre aux besoins des communes et du PAE sur les problématiques liées aux centres villes	Réalisation d'une étude sur quelques communes à enjeu autour de 2 grandes thématiques : - Evolution de l'artisanat local et vacance commerciale - Anticipation de la transmission d'entreprises	- Création d'un groupe de travail partenarial - Réalisation d'études statistiques basées sur le Répertoire des métiers, enquêtes terrains - Accompagnement d'une dizaine d'entreprises du territoire sur la thématique de la transmission	CMAR PACA
Tous les artisans	Animation et valorisation du tissu économique local	Faire connaître aux entreprises artisanales les offres de services présentes sur le territoire	Mobilisation des artisans, diffusion auprès des entreprises des événements économiques du territoire (newsletter, emailing, supports interne CMAR...)	- Participation aux événements annuels sur le PAE (Soirée des nouvelles entreprises, Nocturnes de la transmission...) - Organisation d'un Lundi Réussite (dispositif CMAR) sur le territoire	CMAR PACA

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

## **Article 5 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article 4, le financement à la charge du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a été fixé à 50 000 €.

Un acompte de 80% sera versé à la signature de la présente convention.

Le solde de 20% sera versé, quant à lui, sur la base d'un bilan relatif à la réalisation des objectifs des dites actions qui sera transmis au plus tard premier trimestre 2019.

Fait à Aubagne, le  
(en 4 exemplaires originaux)

**Sylvia BARTHELEMY**

Présidente du Conseil de Territoire du Pays  
d'Aubagne et de l'Étoile

**Jean-Pierre GALVEZ**

Président de la Chambre de Métiers et  
de l'Artisanat de Région Provence Alpes  
Côte d'Azur

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180319-CT4-190318-3-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018